

Décision

Générale

colonial

Décision n° 656 attribuant une somme de dix mule francs à l'administrateur maire pour la côte nationale du 14 juillet 1939

n° 656

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 juin 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

TEXTE INTÉGRAL

Une somme de dix mille francs, dont il devra justifier l'emploi dans les formes réglementaires, est mise à la disposition de l'administrateur-maire de Djibouti afin de lui permettre de distribuer des secours et d'organiser des réjouissances à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet 1939. La dépense est imputable au chapitre 5 art. 1er, paragraphe 3 du budget communal de l'exercice 1939.